

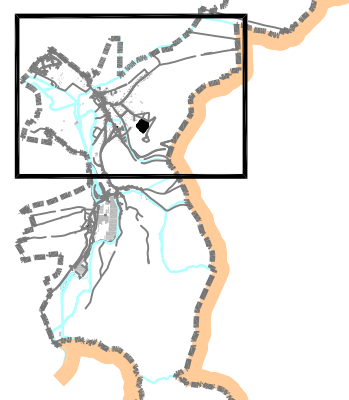
PLAN LOCAL D'URBANISME

Document graphique du
Règlement

"Fromelennes"

Echelle 1 / 2.000 ème

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal
du 28 octobre 2014,
approuvant la révision générale
du Plan Local d'Urbanisme.



Cachet de la Mairie
et signature du Maire :

Pascal GILIAUX

Atelier d'urbanisme et d'environnement
20 Avenue Pasteur
BP 10076 - 02020 SEDAN Cedex
Tél : 03 23 27 87 07 - Fax : 03 23 28 13 22
Email : duma@duma.fr

Document initial
approuvé le : 20.05.1988

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
28.10.2014		

Sources : - Report des courbes de niveau à partir du Scan25
- Digitalisation des planches cadastrales du territoire communal à partir des planches fournies par la commune

LÉGENDE

--- Limite de Commune

--- Frontière Belge

--- Limite de zone

--- Limite de secteur

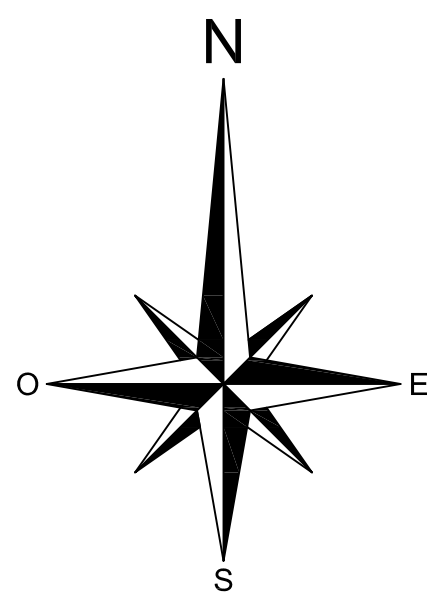
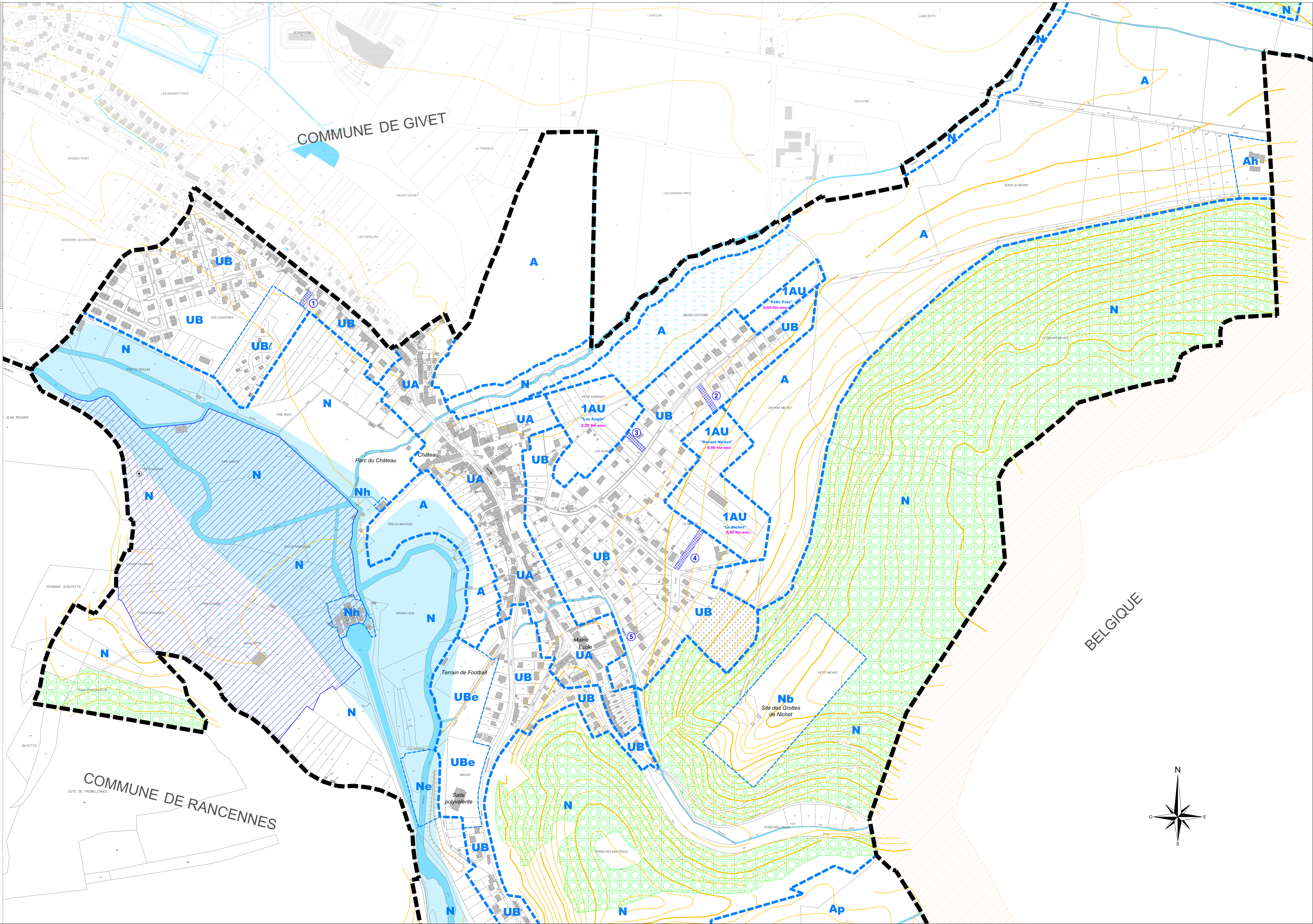
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cours d'eau
Lieu-dit
Crassiers

Courbes de niveau
Emplacement réservé
Espace boisé classé
Zone inondable liée aux débordements de la Houille
Zone humide (carte visuelle)
Périmètre de captage AEP

N° DE LA RÉSERVE	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE APPROXIMÉE
1	Desserte du "Domaine du Haldout"	Commune de Fromelennes	325 m²
2	Desserte de la zone 1AU "Devant Niche"	Commune de Fromelennes	605 m²
3	Desserte de la zone 1AU "Les Auges"	Commune de Fromelennes	465 m²
4	Desserte de la zone 1AU "La Niche"	Commune de Fromelennes	900 m²
5	Élargissement à 5,00m de la rue de Dyon	Commune de Fromelennes	30 m²

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES	
Zones urbaines	
UA	Zone Urbaine mixte (Centre ancien)
UB	Zone Urbaine mixte (extensions périurbaines existantes et futures)
UZ	Zone Urbaine à vocation spécifique d'activités (industrielles, artisanales, services, etc.)
Zone à urbaniser	
1AU	Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court terme)
Zones agricoles et zones naturelles	
A	Zone Agricole
N	Zone naturelle et forestière



COMMUNE DE FROMELENNES

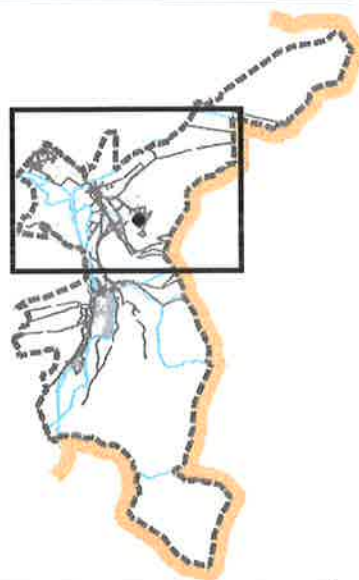


PLAN LOCAL D'URBANISME

Document graphique du Règlement

"Fromelennes"

Echelle 1 / 2.000 ème



Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal
du 28 octobre 2014,
approuvant la révision générale
du Plan Local d'Urbanisme.



Document initial
approuvé le : 20.05.1988



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippoteaux
BP.10078 - 08203 SEDAN Cedex
Tel. 03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22
Email : dumay@dumay.fr

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	
28.10.2014					